Le Secrétaire du Comité de Bassin

# PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 23 SEPTEMBRE 2016

## COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE du 23 SEPTEMBRE 2016 – 14H00

#### Projet d'Ordre du Jour

#### Point décisionnel:

1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 18 mars 2016

## **Points d'information:**

- 2 État d'avancement des Programmes de Développement Rural 2015-2020 (PCAE, MAEC)
- 3 Appel à projets Ecophyto II : premiers résultats
- 4 Zones vulnérables : état d'avancement de la révision de la désignation des zones vulnérables et du programme d'actions
- 5 Appel à projets Agriculture Biologique : bilan 2016 et édition 2017
- 6 État d'avancement des actions liées à la Convention Cadre avec les Chambres d'Agriculture

## COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 23 SEPTEMBRE 2016 14h

" Sous-collège "		Présents	Mandata	
Communes ou commomente de com		Presents	Mandats	
/ Divers COTEL Jacques President		Présent		
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine	DETOURNAY Alain	Excusé		
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau				
Régions / Picardie DUJARDIN Jean-Marc		Présent		
	REPRES	ENTANTS DES USAGE	ERS	
Agriculture	BRAYER Charlotte	Excusée		
Agriculture	DELCOURT Luc	Excusé		
Agriculture	FAICT Olivier	Présent		
Agriculture	ROUSSEL Bruno Vice Président	Excusé	Mandat à M.DESBUQUOIS	
Agriculture Biologique	DEVIENNE Mathieu	Présent		
ndustrie	DESBUQUOIS Luc	Présent	Accompagné de Mme NEMPONT	
ndustrie	LEFEBVRE Jérôme	Excusé		
Associations agréées de Protection	DANLOUX Joë!	Excusé		
le la Nature  Ailieux Socio-Professionnels	ROBITAILLE Hugues	Présent		
			L CONTRACTOR DUDI 100	
irenteur Général de l'ONEMA ou con	REPRESENTANTS DE L'ETA	AT ET DE SES ETABLIS	SSEMENTS PUBLICS	
Directeur Général de l'ONEMA <i>ou son</i>	MICHELET Paul	Excusé		
icardie ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé		
u son representant	BONNET François	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ, accompagné de M.COSNIER et Mme LEUBA	
REAL Nord Pas-de-Calais <i>Picardie</i> , élégué de Bassin <i>ou son</i>	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.GREVET Marc et Accompagé de Mme FURNE Emilie et M. PREVOST Olivier	
	Me	mbres Consultatifs		
			Présents	
ALANDE Michel				
résident du Conseil d'Administration o ANNEVA Guillem	le l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Everal	
	de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
OUSSAN COANTIC Joselyne ontrôleur Financier auprès de l'Agence			Excusée	
IBAULT Olivier				
recteur Général de l'Agence de l'Eau				
GBEKODO, M. VALIN, M. DOLLET, M IEPAUT, Mme CHANTEGREL, Mme			Présent	
ANDERIER Jacques		Représent	é par Mme BOLLOTTE Catherine et Mme HECQUET Marion	
recteur Départemental des Territoires  DNNET François	et de la Mer de la Somme	Donnico	enté par MME LACOMBLEZ, M.COSNIER et MME LEUBA	
recteur Régional de l'Alimentation, de	l'Agriculture et de la Forêt de NPDC	Represe	MILE PRODUCES MICOSNIER OF MME LEUBA	
cardie WAS Matthieu				
ecteur Départemental des Territoires	et de la Mer du Pas-de-Calais		Représenté par Olivier MAURY	
ORID Pierre-Philippe ecteur Départemental des Territoires	et de la Mer de l'Aisne			
LART Philippe			Excusé Représenté par M.ABDELGMANI	
ecteur Départemental des Territoires ULAIN Jean-Luc				
sident de la Chambre Départemental			Présent accompagnée de Laurence LEGRAND	
ecteur Départemental des Temtoires	et de la Mer de l'Oise		Représenté par M.LANDORIQUE Représenté par M.GREVET Marc et Accompagé	
TYKA Vincent			Renresente par M (4REVET Marc et Accompagé	

Autres	Membres Consultatifs		
DEFIVES Bruno			
Chef du service Agriculture de la Région Nord Pas-de-Calais Picardie	Présent		
FLEURY Hubert			
Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région NPDC Picar	rdie Présent		
PRZESZLO Yannick	Présent		
Agriculteur biologique, Membre du GABNOR, Membre du Comité de Bassin			
HOPQUIN Jean-Pascal	Présent		
Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires			
PARDOUX Jean-Pierre			
Chambre d'Agriculture de la Somme	Présent		
	Divers		
	Présents		
Représentant titulaire du	personnel au Conseil d'Administration		
KARPINSKI Jean-Philippe	Excusé		
Représentant suppléant de	u personnel au Conseil d'Administration		
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé		

#### **OUVERTURE DE SEANCE**

Monsieur Jacques COTEL, Président de la Commission Eau et Agriculture, ouvre la séance à 14H00.

#### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Monsieur COTEL demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 18 mars 2016.

Pas de remarque.

#### Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

# 2 – ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL 2015-2020 (PCAE, MAEC)

En référence au dossier de séance, **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 2 concernant l'État d'avancement des Programmes de Développement Rural 2015-2020 (PCAE, MAEC).

#### Remarques:

- M. THIBAULT propose de faire un point sur l'état des dossiers déposés auprès des services instructeurs.
- M. DEFIVES confirme que les dossiers du PCAE, Nord Pas de Calais retenus pourront être programmés au comité de programmation du 07 octobre 2016. Il précise qu'il a un montant légèrement différent de celui indiqué dans le dossier soit un montant global de 4 324 710 € au lieu des 4 477 000 € mentionnés dans le dossier.
- M. THIBAULT demande si le montant indiqué est celui qui sera proposé au comité.
- M. DEFIVES confirme le montant indiqué de 4 324 710 €.

Il mentionne qu'en ce qui concerne l'appel à projet spécifique Ecophyto, sur la mesure 411, il y a 23 dossiers déposés pour le PDR Nord Pas de Calais et pour la mesure 4.4.1 qui sont les investissements non productifs, 19 dossiers. Il souligne que le montant total de subventions avant instruction est de 911 829 €.

- M. FLEURY indique que pour la Somme il y a 18 dossiers pour environ 150 000 €, pas de dossiers déposés pour l'Oise.
- M. LABRUNE mentionne que pour l'Aisne il y a 3 dossiers de déposés pour un montant de 10 000 € sans FEADER.
- M. FLEURY souligne que le montant de l'enveloppe prévue n'est pas atteint.
- M. THIBAULT souhaiterait connaître la date d'engagement prévue en Picardie.

- M. FLEURY mentionne qu'il espère pouvoir présenter les dossiers au comité de programmation de fin novembre et demande si un ajustement de l'enveloppe serait possible.
- M. VALIN indique qu'une sécurisation est possible.
- M. FLEURY mentionne que les DDT essayent de raccourcir les étapes pour pouvoir ajuster au mieux pour la commission de novembre.
- M. COTEL s'interroge sur le fait que dans l'Oise il n'y ait pas de dépôt de dossier, alors que 80 communes de l'Oise sont sur le territoire de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- M. FLEURY précise que cela ne concerne que l'Agence Artois Picardie et qu'au total l'Oise aurait déposé 15 dossiers mais sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Mme THEPAUT** précise que les chiffres actualisés à ce matin indiquent qu'il y aurait deux dépôts de dossiers Oise pour l'Agence Artois Picardie.

- M. FLEURY demande s'il sera possible d'envisager des reports dans le cas où l'enveloppe ne serait pas consommée compte tenu du contexte actuel.
- M. THIBAULT mentionne qu'une réflexion est demandée, qu'il faut engager collectivement 1 M€ cette année.
- M. VALIN précise que les montants stabilisés doivent parvenir une semaine avant le Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.
- M. DEFIVES indique qu'il fera le point avec le service instructeur pour savoir s'il y a capacité à traiter les demandes pour cette date, sachant qu'ils ont également une partie de rattrapage de dossiers des années antérieures.
- M. PARDOUX mentionne que cela dépend de la validation du Groupe de Programmation et de Suivi ou du Comité Unique de Programmation au niveau du Conseil Régional.
- **M. DEFIVES** précise que le plus important pour l'Agence est le montant de l'enveloppe qui sera présenté en Comité Unique de Programmation.
- M. ABDELGHANI mentionne que le montant sera communiqué durant la deuxième quinzaine de novembre.
- M. THIBAULT souhaiterait une date un peu plus proche.
- M. DESBUQUOIS rappelle qu'au vu de la conjoncture actuelle et du traumatisme que subissent les agriculteurs qu'il n'y aura pas d'enthousiasme débordant à faire des investissements. Il indique qu'il faudra un éventuel coût de pouce en 2017 pour utiliser les enveloppes financières non utilisées en 2016 qui seront reportées.
- M. THIBAULT indique qu'il est important de ne pas bloquer ceux qui veulent investir et de voire ensuite comment redistribuer au mieux les enveloppes l'année prochaine.

Mme THEPAUT reprend la présentation du point 2 concernant les Mesures Agroenvironnementales MAE

#### Remarques:

M. DEFIVES souhaite que collectivement il n'y ait pas d'accablement des services instructeurs, il précise que c'est bien un manque d'outils qui empêche l'instruction des MAE 2015 ainsi que les MAE 2016.

- M. FAICT demande quel sera le calendrier de traitement des dossiers, quelle est la perspective de fourniture des outils permettant le traitement des dossiers. Il rappelle que l'Agriculture traverse une période difficile, que les avances de trésorerie sont couverts en partie. Les agriculteurs avec des MAE se trouvent pénalisés dans leur trésorerie. Il rappelle que dans 8 mois seront déposés les dossiers 2017 alors que ni les dossiers 2015, ni 2016 ne sont payés.
- **M. DEFIVES** indique qu'il n'y a pas aujourd'hui de calendrier et que l'outillage dépend de l'ASP. Dès que des éléments de calendrier seront connus, ils seront communiqués.
- M. THIBAULT prend acte de la demande. Il précise que les DDT ont fait la pré instruction des dossiers et demande si les chiffres sont arrêtés afin de savoir quelle somme il faut engager cette année.
- M. ABDELGHANI précise que la DDT du Nord a fait une pré-instruction manuelle qui ne peut pas assurer de façon certaine les données, qu'il s'agit d'une approximation.
- M. THIBAULT mentionne qu'il s'agit uniquement des dossiers déposés.
- M. COTEL indique qu'il s'agit d'une situation surréaliste d'avoir une telle incertitude
- M. FLEURY mentionne que certaines régions de France ont saisi le Ministère de l'Agriculture. Il précise que la prise de conscience est complète.
- M. DESBUQUOIS entend bien les réponses qui sont faites, mais qui ne sont pas satisfaisantes. Il indique que l'on mobilise le monde agricole à entrer dans des mesures qui ne sont pas prêtes. Il indique que les structures se trouvent discréditées vis-à-vis des agriculteurs mobilisés.
- M. FLEURY mentionne qu'il a fallu traiter dans un premier temps le 1<sup>er</sup> pilier.
- M. DESBUQUOIS rappelle les difficultés qu'ont les jeunes agriculteurs à s'installer.
- M. FAICT constate que les réformes agricoles sont des catastrophes.
- M. ABDELGHANI souligne que pour le département du Nord, les dossiers d'ATR sont traités.
- M. COTEL constate que d'un département à l'autre il y a des disparités pour l'avancement des dossiers.
- M. FLEURY précise que l'approbation de la Convention SIGC (aides surfaciques) a lieu cette après-midi au Conseil Régional.
- M. THIBAULT indique que l'Agence pourra signer ensuite cette convention sans délai.

#### 3 - APPEL A PROJETS ECOPHYTO II: PREMIERS RESULTATS

En référence au dossier de séance **M. LABRUNE** fait la présentation du point 3 remis sur table concernant l'appel à projets ecophyto II : premiers résultats

#### Remarques:

M. PARDOUX fait référence au dossier BIO contrôle qui ne serait pas retenu.

- M. LABRUNE annonce que le dossier est en partie identique à celui qui a été validé par l'ONEMA en début de semaine, il indique qu'il y a des précisions à avoir sur le sujet, qu'il sera présenté en commission des interventions.
- M. THIBAULT précise que dans tous les cas le dossier ne serait financé qu'une fois. Il indique que cet appel à projet est un succès malgré le contexte de crise. Que cela doit nous conduire collectivement, Etat, Région et Agence dans l'exercice à mener d'ici la fin de l'année qui est l'écriture des orientations stratégiques régionales pour Ecophyto pour les années prochaines avec un juste niveau entre l'animation et l'investissement à rechercher.
- M. FAICT précise qu'au-delà de l'animation, il faut de l'investissement.
- M. DESBUQUOIS mentionne qu'aujourd'hui au niveau de l'agriculture biologique, il y a dans la région 1 technicien pour 15 agriculteurs bio et que probablement il faudrait plus mettre l'accent sur de la mécanisation pour les agriculteurs bio que sur le nombre de techniciens supplémentaires.
- M. RAOULT confirme que l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été la première à lancer le programme régional ce qui permet aujourd'hui de répartir de l'argent alors même que dans d'autres régions le processus n'est pas engagé.
- M. DEFIVES souhaite indiquer que l'Etat a mis en place pour les MAE une avance de trésorerie pour les agriculteurs qui la demandent.
- M. DEVIENNE confirme que les agriculteurs pouvaient recevoir une partie de la MAE si les agents des DDT n'avaient pas à faire le choix entre le paiement des aides à payer en priorité pour ne pas dépasser les montants par agriculteur.
- M. ABDELGHANI précise que les agents de la DDT appliquent les directives ministérielles qui leur ont été notifiées.
- M. FAICT demande quand seront soumis à la commission les dossiers Ecophyto.
- M. THIBAULT précise que les dossiers Ecophyto seront examinés à la Commission Permanente des Interventions de novembre. Les remarques peuvent parvenir avant. Il indique qu'il va falloir dans les orientations stratégiques régionales d'une part et sur les modalités d'aides, que l'Agence de l'Eau va mettre en place d'autre part, que l'on regarde à la fois la question investissement, fonctionnement, animation et types d'acteurs que l'on veut aider.
- M. DUJARDIN mentionne qu'il faut bien prendre en compte en 2017 que la priorité 3 ne sera plus financée par la Région puisque l'on sera dans l'obligation du zéro phyto. Il ne sera plus question de financer directement de l'acquisition de matériel rendu obligatoire.
- M. COTEL précise qu'il va s'agir d'une obligation de respecter le zéro phyto.
- M. THIBAULT indique qu'en Commission Permanente Programme a été présentée une évolution de la charte d'utilisation des produits phyto qui demande en préalable de respecter la Loi LABBE. Il indique qu'une discussion avec la région va être nécessaire sur le sujet si cette dernière ne s'engage plus.

# 4 – ZONES VULNERABLES : ETAT D'AVANCEMENT DE LA REVISION DE LA DESIGNATION DES ZONES VULNERABLES ET DU PROGRAMME D'ACTIONS

En référence au dossier de séance **M. GREVET** (DREAL) fait la présentation du point 4 concernant les zones vulnérables : état d'avancement de la révision de la désignation des zones vulnérables et du programme d'actions.

Mme LACOMBLEZ en référence à la présentation du point 4, présente la méthode de travail régionale.

#### Remarques:

M. DESBUQUOIS précise qu'à partir du moment où l'on revient à faire de l'agronomie qui est le cœur du métier, il y aura possibilité de s'entendre dans les réunions de travail.

#### 5 - APPEL A PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE: BILAN 2016 et EDITION 2017

En référence au dossier de séance **M. CAPELLE** fait la présentation du point 5 concernant l'appel à projets agriculture biologique : bilan 2016 et édition 2017.

#### Remarques:

- M. FLEURY indique une erreur dans le dossier page 2, l'appel à candidature 2016 a été clôturé le 31/12/2015. Il approuve la simplification des dépenses en termes d'animation. Il souhaite cependant mettre une nuance quant à la rédaction de l'appel à projet page 4.
- « Le financement d'investissements en matériel agricole n'est pas visé par cet appel à projet car il est strictement réglementé au niveau européen et ne peut se faire que dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux Régionaux « Or, il pourrait aussi se faire en dehors par des règlements d'exemptions portés par la Région ».
- M. THIBAULT précise que la différence entre un investissement PDR et un investissement hors PDR est que lors d'un investissement PDR, le dossier est instruit par les DDT, dans l'autre cas le dossier est instruit par l'Agence de l'Eau. Il indique qu'aujourd'hui il y a un sujet de cohérence de politique publique où l'on fait le choix d'aller dans le même sens que les choix politiques au niveau régionale, via le PDR.
- M. PRZESZLO indique que dans le cadre de l'appel à projet, il pourrait arriver qu'il y ait des investissements intéressants qui soient inéligibles au PDR et qu'il serait dommage de ne pas les accompagner.
- M. THIBAULT rappelle le dossier du marché de Phalempin et mentionne qu'il faut être d'accord lors de la présentation du dossier, que les règles soient les mêmes pour tout le monde.
- M. COSNIER mentionne qu'aujourd'hui l'Agence de l'eau intervient en dehors des zones à enjeu eau pour les phytos et a pris également la décision de laisser ses autres subventions sur les seuls territoires à enjeu eau et demande s'il est possible de financer au maximum les territoires qui ne sont pas tous concernés par l'enjeu eau.
- M. VALIN demande de préciser le sens de la question

- M. COSNIER explique que la DRAAF travaille avec des territoires comme l'Avesnois sur lesquels le travail sur le bio se passe très bien, Il indique que des territoires ne sont pas entièrement couverts par la zone à enjeu eau. Il indique que l'Agence ne finance pas à 70 % le territoire puisqu'il n'est pas en totalité dans la zone à enjeu eau et demande s'il n'est pas possible d'étendre à l'entièreté du territoire.
- M. VALIN reformule que dans le cadre de cet appel à projet bio, n'est-il pas possible de financer l'ensemble des projets à 70 % et pas seulement ceux en zones à enjeu eau ?
- M. THIBAULT indique qu'aujourd'hui nous avons étendu le zonage hors des zones à enjeu eau pour les phytos et cela est affecté sur l'enveloppe Ecophyto régionale. Il mentionne qu'une discussion avec les acteurs serait nécessaire sur les autres sujet comme la bio. Il rappelle que l'Agence de l'eau a un objectif de résultat sur l'eau élargi pour les pollutions diffuses, essentiellement les nitrates et les phyto. La Bio a effectivement un enjeu fort sur les phyto. Aujourd'hui quand on ne parlait que des aides de l'agence de l'eau on se centrait sur les zones à enjeu eaux, puisqu'il s'agit d'un enjeu eau souterraines. A l'arrivée d'Ecophyto il a été demandé d'élargir les champs d'actions pour les phyto sur l'ensemble du territoire. Cet élargissement n'a pas été fait aujourd'hui pour la thématique bio.
- M. COTEL indique qu'il s'agit d'un vrai choix politique.
- M. RAOULT mentionne que le métier de l'Agence reste de défendre la qualité de l'eau.
- M. THIBAULT souligne qu'il faut connaître quelle place on donne au bio dans le plan Ecophyto.
- M. COSNIER fait la présentation de l'animation BIO conformément au point 5 du dossier de séance.
- M. THIBAULT précise que les services de l'Etat sollicitent l'Agence de l'eau pour résoudre un problème ponctuel de financement.

L'Agence de l'eau avait refusé jusqu'à présent sur le principe puisque celle-ci finance des actions et non du fonctionnement. Il indique qu'une entorse va être proposée.

M. COSNIER précise qu'il ne s'agit pas d'une demande d'engagement sur la durée.

#### 6 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS LIEES A LA CONVENTION CADRE AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

En référence au dossier de séance **Mme THEPAUT** fait la présentation du point 6 concernant l'état d'avancement des actions liées à la Convention Cadre avec les Chambres d'Agriculture.

#### Remarques:

M. RAOULT demande s'il ne serait pas intéressant que les chambres s'intéressent aux fermes défis dans le cadre du plan Ecophyto. Il souligne que le nouveau plan Ecophyto en comprend 3 000.

Mme LEUBA mentionne qu'il existe dix groupes de fermes défis à l'échelle de la grande région Hauts de France. Elle indique que cette année un appel à projets a été lancé dans le but d'avoir de nouvelles candidatures, celui-ci n'a pas porté ses fruits.

M. RAOULT souligne que le plan Ecophyto porte beaucoup d'espoir sur les fermes défis. Il indique que dans le Nord Pas de Calais Picardie, cela n'a pas été perçu comme un enjeu intéressant.

Mme NEMPONT précise que les chambres d'agriculture s'investissent sur les fermes défis, que celles-ci entrent dans le cadre de financement ONEMA et non dans le cadre de financement Agence de l'Eau, que c'est pour cette raison qu'elles ne sont pas présentées aujourd'hui.

- M. COTEL souhaite avoir un retour d'information sur ce qui est fait dans le domaine des fermes défis.
- M. PARDOUX souhaite revenir sur l'Agroforesterie, il indique que le travail qui a été fourni en Picardie n'a pas été soulevé car il n'y a pas de financement de l'Agence de l'Eau, mais que le travail qui est fait avec le Conseil Régional est très important.

M. COTEL remercie les membres de la commission et clôture la séance à 16h00.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE

Jacques/COTEL

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE

Olivier THIBAULT

# **ANNEXES**

POINT N° 3

# APPEL A PROJETS ECOPHYTO II: PREMIERS RESULTATS

#### I. Rappels

À l'automne 2015, le Plan Ecophyto II a été lancé. Il donne notamment de nouvelles perspectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux horizons 2020 et 2025.

En accompagnement de ce nouveau plan et du fait de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses, une contribution renouvelée des Agences de l'Eau est attendue.

Pour ce qui concerne le Bassin Artois-Picardie, ce sont 3 M€ annuels supplémentaires qui ont été intégrés à la dotation agricole de l'Agence de 2016 à 2018.

À l'occasion de la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention, en anticipation d'un cadrage national plus précis, le Conseil d'Administration a validé les principes suivants pour l'attribution de participations financières via cette enveloppe supplémentaire :

- modifier le zonage éligible aux participations financières de l'Agence, pour l'élargir des zones à enjeu eau potable (9 000 agriculteurs environ) à tout le Bassin Artois-Picardie (19 000 agriculteurs environ);
- élargir la liste des matériels susceptibles de bénéficier de participations financières de l'Agence, en ajoutant notamment les équipements spécifiques du pulvérisateur, les GPS et systèmes permettant une radio-localisation, tous les outils d'aides à la décision...;
- autoriser la perspective de participations financières via un appel à projets dans le cadre de la gouvernance régionale du Plan Ecophyto II, selon des modalités à définir.

Au cours du printemps 2016, il est apparu que les dossiers déposés dans le cadre des appels à projets « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles » des deux Programmes de Développement Rural Nord-Pas-de-Calais et Picardie ne permettraient pas d'utiliser toute l'enveloppe disponible au titre de l'année 2016.

En conséquence et en concertation avec les services de l'État, les Chambres d'Agriculture et la Région Hauts-de-France, il a été décidé de lancer en 2016 un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie spécifique à Ecophyto II, de manière expérimentale et en préfiguration des appels à projets qui pourraient être lancés les années suivantes dans le cadre d'une gouvernance régionale partagée.

Cet appel à projets a été présenté au cours du Conseil d'Administration du 17 juin et officiellement lancé le 20 juin. Les dossiers doivent être déposés pour le 15 septembre et feront l'objet d'un examen au cours de la Commission Permanente des Interventions du 4 novembre 2016.

En parallèle un appet à projets similaire a été lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce qui a permis de couvrir la totalité du territoire de la région Hauts-de-France.

Enfin, la Région Hauts-de-France a décidé de lancer en juillet de nouveaux appels à projets PCAE (un Nord-Pas-de-Calais et un Picardie) afin d'optimiser l'attribution d'aides aux agriculteurs pour des investissements liés à la mise en œuvre du Plan Ecophyto II. La date de dépôt des dossiers a été fixée au 15 septembre.

#### II. Premiers résultats de l'appel à projets 2016

En réponse à l'appel à projets « Ecophyto II », 49 dossiers ont été déposés par 39 maîtres d'ouvrage différents :

- des Chambres d'agriculture (8 dossiers) ;
- des opérateurs économiques agricoles (une coopérative et un négoce) ;
- des associations d'agriculteurs (3 dossiers) ou de particuliers (1 dossier) ;
- la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
- l'association des entrepreneurs agricoles :
- des collectivités et syndicats mixtes (24 dossiers) ;
- des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement et une Union Régionale de CPIE (3 dossiers) ;
- l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles du Pas-de-Calais ;
- un agriculteur.

La demande totale de participation financière porte sur plus de 1,9 M€ avant instruction. Pour rappel, l'enveloppe prévisionnelle annoncée pour cet appel à projets était de 2 M€.

Le tableau récapitulatif en annexe se base sur un premier niveau d'interprétation et de hiérarchisation des dossiers reçus.

En première lecture, les dossiers se répartiraient comme suit :

Priorité	Nombre de dossiers	Montant de participatio financière demandée		
1	11 (23%)	1 037 148,53 € (54%)		
2	2 (4%)	160 623,00 € (9%)		
3	31 (63%)	596 650,50 € (31%)		
4	2 (4%)	56 790,00 € (3%)		
5	3 (6%)	55 941,07 € (3%)		
	49	1 907 153,10 €		

Néanmoins ce tableau présente les dossiers reçus : le classement des dossiers et surtout les montants des dépenses finançables par l'Agence pourront évoluer au cours de l'instruction des dossiers.

En effet plusieurs cas ont déjà été identifiés, par exemple :

- un dossier vient d'obtenir un financement à 75% de l'ONEMA dans le cadre de l'appel à projets national Ecophyto II :
- un dossier a fait l'objet d'un refus, au moins pour une partie des actions, lors de la Commission Permanente des Interventions du 29 avril 2016 ;
- trois dossiers demandent à bénéficier d'un taux de participation financière supérieur à celui prévu par les délibérations de programme.

## III. Perspectives 2017

Suite à la parution de la circulaire relative à la déclinaison régionale du Plan Ecophyto II début juillet, une feuille de route doit être rédigée dans chaque région pour le 31 décembre 2016, sous l'égide du Préfet.

Cette feuille de route, qui définira la stratégie régionale de l'action publique pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, sera rédigée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

L'expérience de l'année 2016 et les premiers résultats des appels à projets des Agences de l'eau pourront donc être intégrés à ces débats et réflexions.

### ANNEXE

# Réponses à l'Appel à Projets Ecophyto II (reçues au 15/09/2016)

Priorite	é Maître d'ouvrage	Nom du projet	Montant total des dépenses présentées	Participation financière demandée
1	UNEAL	Projet Ecophyto UNEAL	377 977,05 €	188 988,53
1	Association Terre de Picardie	Réseau d'essais "Moins de phytos à la ferme" 2016-2019		168 750,00
1	Chambre d'agriculture de la Somme	Phyt'less	331 500,00 €	165 750,00
1	FRCUMA Hauts de France	AGROSPEI	240 240,00 €	120 120,00
1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Développement de la protection biologique intégrée en fraise et légumes	230 880,00 €	115 440,00
1	Chambre d'agriculture de la Somme		200 000,00 €	100 000,00 €
H	Chambre d'agriquiture de la Somme	Biocontrôle en blé et pomme de terre	EU/300/00/F	05000,000
1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	- Acatomas	88 560,00 €	44 280,00 €
1	Chambre d'agriculture de la Somme	Un sol vivant pour moins d'intrants	87 000,00 €	43 500,00 €
1	Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais	Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au sein du GEDA d'Avesnes le Comte	50 640,00 €	25 320,00 €
ä	Association pour la Promotion d'une Aurisidaire Durable	Réduction des désherbages phiniques en servis direct	22.03.03.00 <b>.0</b>	
2	Chambre d'agriculture Vord filas de Calais	Dévisiophement d'une filiére ligno-sellufosique : ès exemé la adrants	210 174,00€	490 78,000
2	Métropole Européenne de Lille	Etude d'opportunité pour le développement d'un cluster dédié aux agro-technologies	27 000,00 €	13 500,00 €
	Parc naturel régional de l'Avesnois	Accompagnement des collectivités pour la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires	230 500,00 €	115 250,00 €
3	H3EAU+	Projet agro-écologique eau, phytosanitaire et nouvelles filières	187 260,00 €	93 630,00 €
3 (		Zéro phyto, un cadeau pour l'eau	153 500,00 €	76 750,00 €
3 8	SAS Groupe Carré	Agriculture et protection de la ressource en eau	105 000,00 €	52 500,00 €
3 (	Communauté de Communes du Pays	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	84 200,00 €	42 100,00 €

_				
3	URCPIE de Picardie	réseau sur le jardinage a naturel et le zéro phyto dan les espaces publics	60 000,00 ss	€ 30 000,00
3	Abbeville	Ville d'Abbeville, en route vers le zéro phylo	e 54 050,00 e	27 025,00 €
3	Communauté Communes du Pa Solesmois	de La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le Pays Solesmois, une affaire de tous		19 105,50 €
3	Bruay la Buissière	Etudes, matériels et actions de communication pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	58 702,00 €	16 351,00 €
3	SMIRTOM du Plates Picard Nord	Suppression de l'utilisation des phytosanitaires dans les collectivités	30 888,00 €	15 444,00 €
3	Wasquehal	Etudes et matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	43 000,00 €	12 900,00 €
3	Louvil	Matériel pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	36 180,00 €	10 854,00 €
3	Boussières sur Sambre	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	25 000,00 €	10 000,00 €
3	Marles les Mines	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	24 625,00 €	10 000,00 €
3	Halluin	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	37 800,00 €	10 000,00 €
3	Villeneuve d'Ascq	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	17 760,00 €	8 880,00 €
3	Sains du Nord	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	17 148,00 €	8 574,00 €
3	Alraines	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	18 600,00 €	5 580,00 €
3		Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	17 300,00 €	5 190,00 €

3	Communauté c Communes du Pay Solesmois	produits phytosanitaire dans les espaces publics	e 8 750,00 €	4 375,00
3	Le Cateau Cambrésis	Matériels pour supprimer or réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	7 300 00 €	3 650,00 €
3	Bavinchove	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	6.077.00.6	3 039,00 €
3 Entrepreneurs de Territoires		du monde agricole au désherbinage mécanique	4 976,00 €	2 488,00 €
3	Bihucourt	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	8,000,00.6	2 400,00 €
3	NOREADE-Saint Hilaire sur Helpe	produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 300,00 €	2 150,00 €
3	NOREADE-ORQUE Neuvilly Solesmes	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 300,00 €	2 150,00 €
3	NOREADE-Boussières sur Sambre	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	4 289,00 €	2 145,00 €
3	Villers Bretonneux	Etudes pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	6 800,00 €	2 040,00 €
3	Norrent Fontes	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	3 000,00 €	1 500,00 €
3	Etaples	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	60 000,00 €	580,00 €
3	Guesnain	Matériels pour supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics	- €	- €
4	Thierry Bailliet	Sensibilisation des jeunes agriculteurs et futurs agriculteurs	66 580,00 €	33 290,00 €
4	Calais	Performance du système de cultures et analyse des milieux du système élevage	47 000,00 €	23 500,00 €
5		Geo-Jardinier ou Mon jardin sans pesticide	34,418,57.€	90.418.57.€
5		es ateliers du CPIE	46 700,00 €	23 350,00 €

5	Communauté d'Agglomération Douaisis	du	Diffusion des pratiques de gestion naturelle auprès des jardiniers amateurs	4 345,00 €	2 172,50 €
			TOTAL	3 860 032,62 €	1 907 153,10 €

Les dossiers affichés en italique sur fond gris sont ceux pour lesquels Il a déjà été identifié qu'une partie au moins des dépenses ne sera pas éligible.



# Visite presse, vendredi 7 octobre 2016 à Lorgies :

« partageons nos idées pour développer l'agriculture biologique » Témoignages et lancement d'un nouvel appel à projets

# Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

vous propose de le retrouver le vendredi 7 octobre 2016 à 10h dans les locaux du Pôle Légumes, Route d'Estaires à Lorgies (62840)

pour une matinée dédiée à l'agriculture biologique en Hauts-de-France, (lancement de l'appel à projets 2016 et témoignages)

#### Programme de la visite presse :

- Accueil par Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie: présentation de la politique de l'agence de l'eau en matière de développement de l'agriculture biologique,
- Témoignage de Pascal Delebecque, responsable développement au Marché de Phalempin, (investissement frigo à oignons bio marché de Phalempin)
- Témoignage de Thierry Baillet, agriculteur à Loos en Gohelle : vidéo sur la culture de l'oignon jusqu'à l'étape de conservation
- **Visite du frigo à oignons** (marché de Phalempin 173, route d'Estaires 62138 VIOLAINES face au pôle légumes)

Depuis 2013, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance, chaque année, un appel à projets visant à développer l'agriculture biologique dans les « zones à enjeu eau » et, concourir ainsi à la protection des eaux souterraines.

En 3 ans, 41 projets ont été financés par l'agence de l'eau, et au moins 3000 nouveaux hectares ont été convertis en agriculture biologique. L'occasion, aussi, de valoriser lors de cette visite presse, deux projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets : l'acquisition d'un frigo à oignons biologiques par le Marché de Phalempin et le soutien à la communication autour d'une reconversion en agriculture biologique de Thierry Baillet, agriculteur à Loos en Gohelle.

#### Comptant sur votre présence

Afin d'organiser au mieux votre venue, merci de nous confirmer votre présence par mail c.debut@eau-artois-picardie.fr ou par téléphone 03.27.99.83.27

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information 2 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26 m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut-Célary, Responsable des Relations Presse @ 03.27.99.83.27 / 06.68.97.68.10 c.debut@eau-artois-picardie.fr

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80818 - 59508 DOUAI CEDEX